

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1293 du 26 décembre 1952 :

n° 1293

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 décembre 1952

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1953

Date du numéro
1 février 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Arlanda, Greffier en chef de 2e classe, reprend ses fonctions de Greffier en chef du Tribunal supérieur d'appel du Territoire, à compter du 16 décembre 1952, date de son retour à Djibouti. FCI décision nommant M. Rabibiazka, notaire par intérim, est rapportée à compter du même jour.